

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE VÉLOS À MOTEURS AUXILIAIRES

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10.500.000 Francs

3, Impasse Thoréon PARIS XV^e Téléphone : VAUgirard 68-41 R. C. Seine 57 B 14265

NOTICE DESCRIPTIVE DU CYCLOMOTEUR

VeloVap

Marque : SEVMA.

Type : V.V.

Genre : Cyclomoteur.

Nombre de places assises : Une.

Constructeur : Société d'études de vélos à moteurs auxiliaires, 3, impasse Thoréon, PARIS (15^e).

I. — CONDITION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Roue Avant motrice.

Châssis : Monotube 41 x 45. Fourche Avant et fourche Arrière en aluminium emboutie.

Emplacement du moteur : Sur la fourche avant, transmission par chaîne.

II. — DIMENSIONS ET POIDS

— Empattement : 1,085 m.

— Longueur totale : 1,70 m.

— Poids : 32 kg.

III. — MOTEUR

Constructeur : A.B.G., 3, impasse Thoréon, PARIS (15^e).

Type : Explosion.

Cycle : 2 temps.

Cylindre vertical : 1.

Alésage : 40.

Course : 38.

Cylindrée : 48 cm³.

Taux compression : 6,3.

Carburant : Essence avec addition de 2% d'huile.

Réservoir : 1,4 litre.

Régime de rotation du moteur :

— Maximum : 3.800 t/mn.

Correspondant au couple maximum : 2.000 t/mn.

Correspondant à la puissance maximum : 3.000 t/mn.

Echappement : Par tube en acier, longueur 470

aboutissant à une buse divisée en deux compartiments amortis individuellement : sortie par tube $\varnothing = 9$.

Le niveau sonore du bruit produit par le véhicule et mesuré dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 3 août 1977 est de 69 phones.

Alimentation du moteur : Carburateur vertical à niveau constant.

Allumage : Par magnéto haute tension. Marque A.B.G.

Avance fixe.

Eclairage : Par magnéto.

Graissage : Par addition d'huile à l'essence proportion 4 %.

Refroidissement : Par air.

IV. — TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Emboutissage : Type automatique centrifuge.

Transmission : Par galet de friction en Corindon $\varnothing = 46$.

Maintenu en pression sur le pneu par deux ressorts.

Multiplication de la transmission : avec des pneumatiques de 23 x 2,00 au régime de 1.000 tours-minute, la vitesse atteinte est de 8,5 km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 32 km/h.

Limiteur de vitesse incorporé au vilebrequin.

SUSPENSION

Sans suspension Avant ou Arrière.

VI. — DIRECTION

Type Cycle. —

VII. — FREINAGE

Dispositifs de freinage :

- 1° Commandé par poignée gauche au guidon et agissant par l'intermédiaire d'un câble sur un frein à disque de $\varnothing = 90$ monté sur la roue Arrière. Surface freinée : 56 cm².
- 2° Commandé par poignée droite au guidon et agissant par l'intermédiaire d'un câble sur un frein à mâchoires garnies de patins, frottant sur la jante de la roue AV.

VIII. — ÉCLAIRAGE

Le véhicule est équipé :

- d'un feu rouge arrière ;
- d'un catadioptré agréé T.P. sous lettre V. 381 ;
- d'une lanterne Avant à feu jaune, diamètre 60 mm située à 0,67 m du sol.

IX. — DIVERS

Le véhicule est équipé d'un signal avertisseur.

Emplacement des plaques et inscriptions réglementaires :

- Numéro du châssis : frappé sur la partie inférieure gauche près de l'axe de béquille.
- Numéro du moteur : sur la partie supérieure du carter central.
- Plaque de réception : sur la partie inférieure de la tôle gauche de support moteur.

Le numérotage dans la série du type commence au N° 1.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, les 13 et 19 mars 1959, que le véhicule n°1 à moteur n° 1 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une SEVMA. Type V.V. (Vélovap), satisfait aux dispositions des articles 69 à 73, 188 et 194 à 199 du décret du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière (code de la route) et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu :

Paris, le 6 avril 1959,
L'Ingénieur des Mines
(Signé : FREDY).

A Paris, le 6 avril 1959,
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)
(Signé : FLAGEOLET).

Acte approuvé
Enregistré sous le N° AA. 75-59
Paris, le 6 avril 1959
L'Ingénieur en chef des Mines
(Signé : HELIOT).

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné FILHOL André
représentant dûment autorisé de la SEVMA, constructeur certifié :

- a) que le véhicule :
 - genre : Cyclomoteur ;
 - marque : SEVMA ;
 - type : V.V. (Vélovap) ;
 - numéro dans la série du type :
 - source d'énergie : essence ;
 - cylindrée : cm³, 2 temps ;
 - nombre de places assises : une ;
 - poids en charge : 32 kgs.est effectivement conforme au type décrit plus haut.
- b) que le véhicule sort de nos usines le
pour être livré à M...
à Paris, le :

NOTA — Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 à 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute autre modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux modifications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture.